

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2020- 6

Date :
17/09/2020

Objet : **ESPÈCES – Motion du CSRPN demandant un statut légal de protection du Lagopède alpin**

Vote : Favorable à l'unanimité

L'objet de ce point à l'ordre du jour relève d'une auto-saisine du CSRPN décidée lors de la séance du 16 janvier 2020.

Les deux rapporteurs, membres du CSRPN, présentent l'écologie du Lagopède alpin, sa répartition, sa tendance démographique et les menaces qui pèsent sur elle. Les rapporteurs font lecture d'une motion visant la demande d'un statut légal de protection du Lagopède alpin.

Motion du CSRPN :

Le Lagopède alpin est un oiseau emblématique des hauts sommets alpins et pyrénéens. C'est une espèce patrimoniale (annexe I, Dir. Oiseaux) classée « presque menacée » en Europe et en France (Liste rouge des oiseaux menacés de France). En PACA, elle est désormais classée « en danger ». Il s'agit aussi d'une espèce chassable en France. Les prélèvements sont faibles car beaucoup de départements ont pris l'initiative depuis une décennie, voire plus, d'interdire la chasse. Cependant, ces décisions sont temporaires/annuelles et remise en question chaque année.

Les populations françaises de lagopède présentent des caractéristiques biogéographiques, démographiques et écologiques qui les rendent particulièrement vulnérables au réchauffement climatique et à la pression des activités humaines dans leur milieu de vie. Les activités humaines en haute montagne se sont considérablement développées au cours des dernières décennies, notamment la création d'infrastructures touristiques, le développement d'activités sportives de pleine nature avec, pour conséquence, un morcellement de ses habitats et une augmentation du dérangement, du niveau de prédation et de parasitisme. Si aucun effet à court terme des changements climatiques sur l'habitat de reproduction des populations n'a pu être mis en évidence de 1998 à 2011, des premiers signaux viennent d'être détectés dans les Pyrénées.

Sur l'arc alpin, les populations françaises sont en limite ouest de l'aire de distribution spécifique. Dans les Pyrénées, les populations sont proches de la limite sud de distribution mondiale de l'espèce.

Un déclin des effectifs a été observé sur les marges de son aire de répartition, tant dans les Préalpes du Nord que dans les massifs périphériques des Pyrénées, déclin qui a entraîné un appauvrissement génétique des populations bien documenté dans la partie orientale des Pyrénées.

Caractérisées par une démographie plutôt « lente », les populations de lagopède présentent un faible succès de reproduction et par conséquent des capacités de recrutement faibles. De plus, les capacités de dispersion de l'espèce sont relativement limitées et, de ce fait, la recolonisation d'un massif situé en marge de l'aire de répartition, où une petite population se serait éteinte, est peu probable.

En cohérence avec le statut de conservation précaire du lagopède alpin, « arrêter toute chasse comme le demandent des associations de protection, même si les nombres encore autorisés au tir sont symboliques, serait logique et bienvenu » comme le rappelle Jean-Dominique Lebreton (2019), référent scientifique reconnu sur la dynamique des populations de vertébrés.

Le CSRPN PACA demande donc que le statut réglementaire du Lagopède alpin évolue, afin que celui-ci obtienne un statut légal de protection.

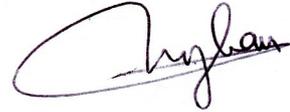
Synthèse des échanges :

Le CSRPN demande s'il y a une possibilité de protection à l'échelle régionale. La DREAL indique que les protections régionales n'existent que pour la flore. Par ailleurs, les listes d'espèces protégées, même au niveau régional, relève d'un arrêté du ministre en charge de l'environnement.

Le CSRPN fait part de son incompréhension sur l'autorisation de la chasse au détriment d'une espèce menacée, remarque s'appliquant au Lagopède mais également d'autres espèces.

Avis 2020-6 : le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur la motion visant la demande d'un statut légal de protection du Lagopède alpin.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cheylan', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.